

ABONNEZ-VOUS À LA LETTRE FRC

←
C'est gratuit!



FRC CONSEIL : AUTOMOBILE

Leasing ou prêt ?

2.7.2013

«Je désire acheter un véhicule, pas obligatoirement neuf, mais comme je n'ai jamais pris de leasing, j'aimerais être conseillé. Est-ce mieux de prendre un petit crédit?»

Le leasing ou le petit crédit sont deux possibilités de financement. Le petit crédit permet d'acquérir un véhicule en pleine propriété en le payant cash. Le leasing n'en permet que la jouissance, et pour une période limitée, à certaines conditions; il existe la possibilité d'acquérir le véhicule au terme du contrat, mais moyennant un coût supplémentaire.

Le petit crédit dispense de certains frais (prime d'assurance casco), mais l'intérêt est plus élevé, de l'ordre de 6% à 13%. La banque impose les modalités de remboursement et l'intérêt. Pour une voiture d'occasion plus ancienne, le petit crédit est la seule solution, le véhicule n'ayant pas de réelle valeur résiduelle.

Quant au leasing, les modalités sont plus aisément négociables. Son coût dépend d'abord du taux, actuellement de 1,9% à 3,3% (selon l'offre du moment et la situation financière). Il dépend aussi du capital initial que le preneur de leasing peut fournir, de la valeur résiduelle du véhicule définie pour la fin du contrat (coût pour acquérir le véhicule, à prendre en compte). La limitation du kilométrage annuel (p. ex. à 10 000 km) et la durée du leasing ont aussi une influence sur les montants.

Pour le leasing, le preneur souscrit une assurance en casco complète, soit des frais supplémentaires. Cette obligation n'existe pas en matière de petit crédit, où le preneur court le risque de la perte totale de son véhicule: il continue à payer même si son véhicule est détruit.

Avant de choisir, discutez avec le garagiste et la banque. Demandez des offres concrètes des différents financements et comparez-les.

Dominique Charmillot, avocat aux assurances du TCS

DEVENEZ MEMBRE

Notre association tire sa force de ses membres

- Vous obtenez l'accès à l'ensemble des prestations FRC
- Vous recevez notre magazine FRC Mieux choisir
- Vous pouvez compter sur notre équipe d'experts pour vous défendre

DEVENEZ MEMBRE
70.- par
année



021 331 00 90

Secrétariat central

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Pas de visite

FRC Conseil

LU-MA-ME-VE: de 9h à 13h / JE: de 13h à 17h

ou via notre [formulaire de contact](#)

Pas de visite

© Fédération romande des consommateurs | [Conditions d'utilisation](#) |
[CGV](#) | [Contact](#) | [Accès médias](#) | [Jobs](#) | [Apps](#) | [Facebook](#) | [Instagram](#) |
[Twitter](#)
Sites spéciaux: [L'action collective en Suisse](#) | [Kollektiver Rechtsschutz](#)